COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le onze juin à 18 heures le Conseil Municipal de Saint-Pons-de-Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ARROUCHE, Maire.

<u>Présents:</u> André ARROUCHE, Delphine GAZEL, Josian CABROL, Ghislaine COUSTAL, Jacques SOULIGNAC, Sylvie VIDAL, Thomas FABRE, Pascale SEGONNE CATHALA, Jean-Luc GAZEL, Stéphanie PEYRAS, Michel VIDAL, Viviane CAUQUIL PATURAL, Laurent CHARRAS, Bruno GIRONA, Nadège MARTINEZ GIL, Claude LAFON,

Représentés: Cyril BOITTIER par Sylvie VIDAL. Mégane MOLINIER par Stéphanie PEYRAS

Absents excusés: Cyril BOITTIER, Mégane MOLINIER, Jean-Pierre BEZOUI,

Delphine GAZEL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 24 mars 2021 – Adopté à la majorité (2 contre)

Monsieur le Maire propose l'examen de l'ordre du jour :

1. <u>Décision budgétaire modificative 2021</u>

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à de nouvelles inscriptions budgétaires modificatives afin de tenir compte d'éléments nouveaux connus après le vote du budget primitif 2021.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

	Fonctionnement					
		Crédits votés au	Décision	Nouvelle		
Compte	Dépenses	Budget	modificative	inscription		
O22	Dépenses imprévues	80 000,00€	11 589,00 €	91 589,00 €		
			11 589,00 €			
		Crédits votés au	Décision	Nouvelle		
Compte	Recettes	Budget	modificative	inscription		
73111	Impôts directs locaux	776 045,00 €	48 268,00 €	824 313,00 €		
7411	Dotation forfaitaire DGF	285 867,00 €	- 3 380,00 €	282 487,00 €		
74121	Dotation de solidarité rurale	290 938,00 €	10 256,00 €	301 194,00 €		
74127	Dotation nationale de péréquation	72 821,00 €	- 3 657,00 €	69 164,00 €		
74834	Etat- Compensation au titre des exonérations TF	3 558,00 €	- 3 558,00 €	- €		
74835	Etat- Compensation au titre des exonérations TH	63 387,00 €	- 36 340,00 €	27 047,00 €		
			11 589,00 €			
	Investissement					
		Crédits votés au	Décision	Nouvelle		
Compte	Dépenses	Budget	modificative	inscription		
O20	Dépenses impévues	70 000,00 €	- 30 000,00 €	40 000,00 €		
2152	Installations de vories (réfection de la voirie)	60 000,00€	60 000,00 €	120 000,00 €		
21318	Autres bâtiments publics	535 759,22 €	30 000,00 €	565 759,22 €		
			60 000,00 €			
			,			
		Crédits votés au	Décision	Nouvelle		
	Recettes	Budget	modificative	inscription		
1323	Département (FAIC 2021)	241 851,75 €	60 000,00 €	301 851,75 €		
	. , ,		60 000,00 €	-		

2. Demande de subventions d'investissements

- 2.1 Réhabilitation Cathédrale Tranche conditionnelle N°3 (4ème tranche)

Monsieur le Maire rappelle au conseil le programme de restauration de la cathédrale et précise que la tranche ferme, la première tranche et la deuxième conditionnelle sont achevées.

Monsieur le Maire propose de déposer des dossiers de subvention auprès de la DRAC, du Département et de la Région.

Monsieur le Maire présente au conseil le Plan de de financement prévisionnel et propose de donner mandat au maire afin de mener à bien le projet :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
		ETAT DRAC	194 010 €
Travaux de construction, divers et imprévus	372 806 €	Montant subventionnable HT	
		388 020 €	
		Taux en %	
		50,00%	
		REGION	77 604 €
		Montant subventionnable HT	
Honoraires de maîtrise d'œuvre	13 654 €	388 020 €	
		Taux en %	
Honoraires Mission CSPS	1 560 €	DEPARTEMENT	38 802 €
		Montant subventionnable HT	30 002 C
		388 020 €	
		Taux en %	
		10%	
		Fonds propres	77 604 €
		- Company of the Comp	.,
Total hors Taxes	388 020 €		388 020 €
Tva à 20 %	77 604,00 €		
Total TTC	465 624 €		

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

- 2.2 Réhabilitation du Retable de la chapelle Notre Dame du Jaur

Monsieur le Maire rappelle au conseil le programme de restauration du retable de la chapelle Notre dame du Jaur. Monsieur le Maire propose de déposer des dossiers de subvention auprès de la DRAC, du Département et de la Région.

Monsieur le Maire présente au conseil le Plan de de financement prévisionnel et propose de lui donner mandat afin de mener à bien le projet :

	<u>RECETTES</u>		
	ETAT DRAC	27 299,00 €	
	Montant subventionnable HT		
49 598,00 €	54 598,00 €		
	Taux en %		
	50,00%		
	CONSEIL DEPARTEMENTAL	10 919,60 €	
	Montant subventionnable HT		
5 000,00 €	54 598,00 €		
	Taux en %		
	20%		
	REGION	5 459,80 €	
	Montant subventionnable HT		
	54 598,00 €		
	Taux en %		
	10,00%		
	Fonds propres	10 919,60 €	
54 598,00 €		54 598,00 €	
,		-,	
	5 000,00 €	ETAT DRAC Montant subventionnable HT 49 598,00 € Taux en % 50,00% CONSEIL DEPARTEMENTAL Montant subventionnable HT 54 598,00 € Taux en % 20% REGION Montant subventionnable HT 54 598,00 € Taux en % 10,00% Fonds propres	

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

2.3 Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes (FAIC) Travaux bâtiments et voiries 2021

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FAIC 2021.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

- 2.4 Travaux de restauration du béal de Saint-Mens

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux des prélèvements superficiels du bassin versant du Jaur, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron, a été réalisé en 2016, sur le périmètre du béal de St Mens.

Monsieur le Maire précise que cette étude montre des problèmes de fonctionnement et de gestion sur le réseau du béal de Saint-Mens.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d'amélioration du rendement du réseau gravitaire sont proposés dans le cadre de la "gestion optimisée de la ressource en eau" **pour un montant de 36 000,00 € HT**.

Monsieur le Maire précise que la commune bénéficie du soutien technique de l'EPTB Orb et Libron

Monsieur le Maire précise que les travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau "Rhône-Méditerranée-Corse" à hauteur de 70 %.

Monsieur le Maire donne des précisions aux membres du Conseil Municipal sur la nature des travaux. Il est prévu de conforter l'ouvrage de la prise d'eau et de buser sur 145 ml avec confection de regards, têtes de buse, prises d'eau.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de valider ces propositions d'actions, de l'autoriser à solliciter les aides maximum auprès des partenaires financiers et de signer tous les documents afférents à ces opérations.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

3. Aménagement du Centre des finances publiques

- 3.1 Avenant au marché de travaux

Monsieur le Maire présente et propose au conseil municipal d'adopter les avenants concernant le marché de travaux du Centre des finances publiques établi par Mr BOURHIM maître d'œuvre comme suit:

		Marché HT	Avenant HT
		05.000.00.6	0.400.00.6
HONORAIRES et dossier AT	BOURHIM	35 200,00 €	2 400,00 €
Lot n°1 Gros oeuvre	Le MARCORY	44 989,60 €	9 356,40 €
Lot N°2 Menuiseries extérieures et intérieures	Mathieu Henri	48 627,62 €	3 550,02 €
		40 021,02 C	0 000,02 0
Lot N° 3 Cloisons doublage plafond	Placo Olonzac	48 116,00 €	1 190,56 €
Lot N° 4 plomberie Sanitaires et VMC	BRICE CORBIERES	10 100,00 €	1 170,00 €
Lot N°5 Electricité	BRMI	30 869,00 €	3 524,00 €
Lot N°6 Chauffage climatisation	SARL BELARD	48 000,00 €	- €
		43 000,00 €	
Lot N°7 Peinture	SARL MAGAN & FILS	31 604,50 €	- €
Lot N°8 Façades	Le MARCORY	13 950,25 €	4 747,00 €
		TOTAL	25 937,98 €

- 3.2 Plan de financement

Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement de l'aménagement du Centre des Finances Publiques et précise que l'autofinancement de 75 000,00 € à charge de la commune sera couvert par un loyer versé par avance en une seule fois après la fin des travaux et à la signature du bail. Monsieur le Maire précise donc que la commune n'engagera aucun emprunt pour cette opération et remercie les services de la Direction Départementale des Finances Publiques pour l'excellente coordination et coopération avec la commune.

4. Créances admises en non-valeur et créances éteintes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes d'admission en non-valeur pour les titres de recettes ayant fait l'objet de poursuites infructueuses sur le budget de l'eau et assainissement pour la somme de 7 364,91 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables telle que présentée.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

5. Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité(TCFE)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'Hérault Energies perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE) pour les communes de moins de 2000 habitants et en reverse une partie à ces collectivités.

Monsieur le Maire précise que depuis 2014 la commune de Saint-pons de Thomières a confié la gestion et le contrôle de cette taxe au syndicat Hérault Energies en contrepartie de 0,5% de frais de gestion.

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer afin de permette à la commune de bénéficier de l'accompagnement d'Hérault Energies et des conditions financières accordées aux communes de moins de 2 000 habitants.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

6. Reprise de concession dans le cimetière communal

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal avait pris une délibération en date du 17 septembre 2012 concernant la reprise par la commune de concessions dans le cimetière communal.

Monsieur le Maire précise qu'une erreur de N° de concession nécessite de prendre une nouvelle délibération afin de permettre à la commune de finaliser la reprise des concessions concernées.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

7. Permis de louer

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 mars 2021 la commune de Saint-Pons de Thomières s'était engagé dans le dispositif « Permis de louer ».

Monsieur le Maire précise qu'après consultation de la Préfecture, il s'avère que la Communauté de communes du Minervois au Caroux est compétente en matière d'habitat dans le cadre de sa «Politique du logement et du cadre de vie » et qu'il est donc de sa compétence selon le code de la construction et de l'habitation, de délimiter des zones soumises à déclaration ou autorisation préalable au Permis de louer.

Monsieur le Maire précise cependant que la Communauté de communes peut déléguer à ses communes membres, à leur demande, la mise en œuvre et le suivi, sur leurs territoires respectifs, de l'instruction et des sanctions éventuelles en cas de non-respect des dispositions applicables au permis de louer.

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'attendre la réception des éléments administratifs de la Préfecture et de la DDTM précisant les modalités de mise en œuvre pour positionner le permis de louer sur la commune.

Monsieur le Maire précise **et propose** donc qu'il conviendrait, en conséquence **et à la demande de la Préfecture**, que le conseil municipal de Saint Pons de Thomières délibère **pour retirer sa délibération N° 2021_31 du 24 mars 2021.**

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

8. Transfert du PLU à la communauté de communes

Monsieur le Maire précise au conseil que la loi du 14 novembre 2020 (article 7) a reporté au 1er juillet 2021 l'échéance visant le transfert du PLU à l'intercommunalité, sauf minorité de blocage (si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent),

Monsieur le Maire précise au conseil que les communes qui ont délibéré depuis le 1er octobre doivent à nouveau délibérer entre le 1er avril et le 30 juin 2021 si elles souhaitent s'opposer au transfert du PLU à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire **propose au conseil** qu'au vu de la situation hétérogène des 36 communes de la communauté de communes qui est dans l'impossibilité d'exercer cette compétence dans les délais impartis, de s'opposer au transfert de la compétence PLUI à la communauté de communes.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

9. Urbanisme

- 9.1 Projet de lotissement

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un projet de lotissement avait été initié par la commune en 2000 au lieu-dit «Le Roucas» mais qu'il n'avait pas abouti.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion sur site a été organisée avec un lotisseur afin d'étudier la faisabilité de ce projet.

Monsieur le Maire précise qu'un CU opérationnel a été déposé à la DDTM. Suite à une rencontre avec la DDTM, il semblerait qu'un avis défavorable sera émis par les services de la DDTM.

Monsieur précise que ce projet sera défendu par la commune et indique également que la municipalité va s'engager dans l'élaboration d'un PLU pour avoir plus de maitrise en matière d'urbanisme.

9.2 Dérogation local de chasse

Monsieur le Maire, Informe le Conseil Municipal que suite aux nuisances subies par les riverains à cause du local de chasse de l'association "La Sagnaise", situé en centre-ville, cette association de chasse vient d'acquérir un nouveau local à l'extérieur de la ville sur la parcelle située Section D n° 603 Lieu-dit GANIBETES.

Monsieur le Maire rappelle que ce bâtiment avait été construit sans accord d'urbanisme et précise que l'association "La Sagnaise" veut se mettre en conformité. Monsieur le Maire précise que ce bâtiment ne pourra pas être affecté à usage d'habitation.

Après consultation des services de la DDTM, Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande et d'autoriser l'occupation du local à titre exclusif de "rendez-vous de chasse" en application de l'article L 122-7 du code de l'urbanisme.

Après débat, proposition adoptée à la majorité (1 abstention)

10. Affectation de subventions sur les crédits votés au compte 6574

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à l'Association Spéléo club St Pons afin de leur permettre de réaliser des travaux pour sécuriser l'entrée de la grotte de Resplandy.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

11. Charte de citoyenneté

Monsieur le Maire rappelle au conseil la mise en place de référents de quartier par délibération en date du 20 janvier 2021.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une charte du référent de quartier afin de permettre le bon fonctionnement de ce dispositif et laisse la parole à Mme Coustal Ghislaine.

Après les explications de Mme Coustal et le débat ouvert sur le sujet, Monsieur le Maire propose d'adopter la chartre telle que présentée.

Après débat, proposition adoptée à la majorité (1 abstention)

12 .Questions diverses

Monsieur le Maire apporte des précisions concernant les dossiers en cours :

- Projet d'installation de système de Vidéo protection
- Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et d'eau potable de la route de Narbonne
- Aménagement du centre des finances publiques
- Accueil du foyer de l'enfance François de Saintignon et de la Maison d'Enfants Marie Caizergues
- Mise en place de la REOMI avec des visites de communes prévues par la communauté de communes (Olonzac sera la commune référente pour St Pons)
- Etude sur l'aménagement de la traversée de l'agglomération
- Embauche de saisonniers pour la saison estivale
- Réflexion sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Bruno Girona s'interroge quant à la nécessité de la création de plusieurs passages piétons au cœur de ville et précise que ceux-ci sont dangereux.

Monsieur le Maire précise que cela répond à une demande de commerçants et d'administrés souhaitant un espace sécurisé de traversée de la chaussée par les piétons. Soulignant que cet endroit fait l'objet de nombreuses circulations piétonnes avec le parking de la place des tilleuls, les terrasses de café...

Monsieur le Maire rappelle également que cette section de voirie est inscrite en Zone 30

Mme Claude Lafon demande si la commune a prévu de récupérer le bâtiment de la halle au marché sous convention d'occupation provisoire au secours populaire. Monsieur le Maire précise que la municipalité, en concertation et en accord avec le secours populaire a effectivement prévue de récupérer ce bâtiment remarquable de la commune pour lui redonner son usage initial en y installant des marchés locaux et des expositions culturelles.

Monsieur le Maire précise également que la municipalité allait accompagner le secours populaire pour la recherche d'un nouveau local.

Monsieur Michel VIDAL donne des précisions sur les visites de la ville programmées en partenariat avec l'Office de tourisme et sur un partenariat avec le Groupe Archéologique St Ponais. Monsieur Michel VIDAL propose aux élus de l'accompagner dans ses démarches.